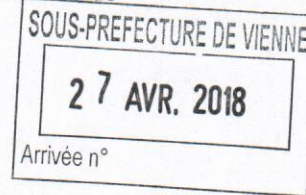


L'an deux mille dix- huit, le six avril à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de OYTIER SAINT OBLAS (Isère)
 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de
 Monsieur René PORRETTA, Maire.
 Date de convocation du Conseil Municipal: le 30 mars 2018



Nombre de conseillers
 Effectif légal : 19
 En exercice : 18
 Présents : 10
 Votants : 11

Présents : C. BALBUENA, L. BRESSON, M. BUISSON, C. CHANUT, A. LINAGE, J-C MUNARI, J. PERIER, P.SIMIAND, D.TCHIJEVSKY, B.VISCOGLIOSI.

Absents excusés : A. DAYAN, M. FILERE, M. GAUCHON, M. GRANJARD, J -L VENIAT, G.WAXIN, K. ZANCA

Pouvoir : M. GAUCHON à C. BALBUENA

Secrétaire : Monsieur Loup BRESSON

PLAN LOCAL D'URBANISME : débat complémentaire sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

(VOTE : 12 VOIX POUR)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2018/01 du 09/02/2018 portant débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du futur PLU de la Commune.

Il propose au conseil d'apporter des précisions qui semblent nécessaires à la bonne compréhension et lecture des planches de plans situés pages 4, 5 et 12 du document modifié et présenté en séance et où sont indiqués plus précisément les secteurs de développement préférentiel de l'extension urbaine ; ceci pour répondre aux besoins de foncier de la commune dans le cadre du futur PLH.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur cette précision :

Le conseil, après en avoir débattu, à l'unanimité,

-VALIDE le PADD présenté comportant des précisions graphiques, sur les secteurs de développement préférentiel de l'extension urbaine, représentées par des ellipses sur les planches de plan pages 4, 5 et 12.

-TIENT à souligner que le PLU fixera le développement de la commune et servira aux aménagements futurs ou lors d'une prochaine révision.

- DIT que cette délibération tient lieu de débat et à laquelle sera annexé le projet de PADD.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,
 Fait à OYTIER SAINT- OBLAS, le 17/04/2018

Le Maire : René PORRETTA

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en Sous-Préfecture de Vienne le 23/04/2018
 Publication du 23/04/2018

